

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°060-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « GAGNERAUD CONSTRUCTION » afin de procéder au renouvellement HTA rue de la Fossette 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 30 Juin 2025 (pendant trente jours calendaires), la circulation sera alternée par une signalisation lumineuse rue de la Fossette 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : « GAGNERAUD CONSTRUCTION » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
 - La Police Municipale,**
 - Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
 - **« GAGNERAUD CONSTRUCTION »,**
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Mardi 15 Avril 2025.

Monsieur le Maire
Thierry LEFORT.

